



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/145
19 mars 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 17 mars 1998, adressée à la Haut-Commissaire
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Je me réfère à notre lettre datée du 20 février 1998, vous informant que Son Excellence M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, prendrait la parole à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, le lundi 23 mars 1998.

Malheureusement, vu la dangereuse dégradation de la situation dans le territoire palestinien occupé et la tension apparue après les crimes récemment commis par les autorités israéliennes d'occupation qui ont tué et blessé des dizaines de Palestiniens, et compte tenu de lourdes contraintes liées à d'importants engagements et d'autres tâches, M. Yasser Arafat ne sera pas en mesure de faire une déclaration devant la Commission et a exprimé le voeu que vos travaux et ceux de la Commission soient couronnés de succès et encouragent le respect des droits de l'homme dans le monde entier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-quatrième session, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

(Signé) Nabil RAMLAWI